



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 4
Absent et excusé	: 1

Date de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 30 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES.

4 membres absent ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Hélène CAMPLO-ROBERT a donné procuration à Véronique DOITTAU.
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Solange HOLLARD.
Jean-François SOLA a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Sylvie COMPIN

DELIBERATION N° 34/2025 SOLIDARITE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AUDE

Rapporteur : Véronique DOITTAU

Madame le Maire informe que le 5 août dernier le département de l'Aude, a été durement touché par des incendies impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique. De nombreux dégâts humains et matériels ont été recensés.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux drames humains et aux dégâts environnementaux et matériels que cette catastrophe a engendrés, la commune de Mons tient à apporter son soutien et sa solidarité au département de l'Aude.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 500,00 € au fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Attribuer une aide exceptionnelle de 500,00 € au fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées.

Article 2 : De prévoir les crédits nécessaires au budget et d'autoriser le versement d'un don d'un montant total de 500,00€.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à prendre et signer tous les actes nécessaires à cet effet.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 30/09/2025

Sylvie COMPIN

Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU

Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>